

CrDA Périgord Vert

Toute l'information à destination des agriculteurs du Périgord Vert



CrDA

Périgord Vert

Maison des services - 1, ESPACE PIERRE BEYLOT 24800 THIVIERS
05.53.55.05.09 - crda.pv@dordogne.chambagri.fr

ÉDITORIAL

Président du CrDA Périgord Vert,
Sébastien LECHEVALIER

>>> Le collectif, moteur du CrDA Périgord Vert

Dans un contexte agricole en profonde mutation, marqué à la fois par des enjeux économiques, climatiques et sociétaux, une conviction s'impose avec force : aucun agriculteur, aucune filière, aucun territoire ne pourra relever seul les défis qui s'annoncent. C'est bien dans la force du collectif que réside une grande partie de notre capacité d'adaptation et de réussite.

Cette dynamique de groupe joue un rôle essentiel au sein de notre CrDA. Plusieurs collectifs d'agriculteurs travaillent sur différents sujets au sein du Périgord Vert, favorisant ainsi le partage d'expériences, la mutualisation et l'émergence de solutions adaptées aux réalités du terrain.

Le CrDA Périgord Vert a pleinement vocation à être un vecteur de cette énergie collective, à encourager les initiatives locales et à accompagner toutes celles et ceux qui s'engagent dans des démarches de groupe.

Aujourd'hui, cette logique collective n'est plus simplement un atout : elle est une nécessité stratégique.



Agissons pour
l'agriculture en
Périgord Vert

Retour sur les actions de votre antenne/CrDA Périgord Vert

>>> 1ER SEMESTRE 2026

- Groupe de travail sol - 05/01
- Groupe des éleveurs bovin viande visites d'exploitations - 15/01 - Royères (87)
- COPIL Natura 2000 Plateau d'Argentine - 15/01
- Formation renouvellement Certiphyto - 15/01 - Thiviers
- Groupe de travail aromathérapie phytothérapie - 16/01
- Réunion d'équipe Périgord Vert : 20/01 - Thiviers
- Formation optimisation à l'utilisation des produits phytos - 22/01 - Thiviers
- Formation MAEC biodiversité - 26/01
- Groupe de travail énergie - 30/01
- COPIL zone de captage Glane & Valouse - 04/02 - La Coquille
- CLIT (Comité Local Installation Transmission) CC Périgord-Limousin : 10/02 - St Romain
- Formation renouvellement Certiphyto : 12/02 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 19/02 - Bertric
- Formation géobiologie perfectionnement - 19/02 - Thiviers
- Groupe de travail lait faneur - 23/02
- Formation renouvellement Certiphyto : 25/02 - Paussac

SOMMAIRE

- **Nouveau bureau du CrDA**
- **Les groupes de travail en PV**
- **Les aides GNR**
- **La facturation électronique**
- **La transmission**
- **Le certiphyto**
- **Le Fond Initiative Développement Agricole**
- **Formation éthologie des ruminants**
- **Campagne PAC 2026**
- **L'actualité photovoltaïque**
- **Adhésion CrDA 2026**
- **Agenda**

- Formation renouvellement Certiphyto : 26/02 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 03/03 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 05/03 - Bertric
- Groupe de travail tomme du Périgord - 05/03
- Réunion d'équipe Périgord Vert - 10/03 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 12/03 - Thiviers
- Commission cantonale PLUi Périgord Nontronnais - 17/03 - Augnac
- Formation renouvellement Certiphyto : 19/03 - Bertric
- Journée technique éleveurs bovin viande - 20/03 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 24/03 - Thiviers
- Atelier PNRPL "Biodiversité" : 24/03 - La Coquille
- Groupe de travail tomme du Périgord - 30/03
- Formation renouvellement Certiphyto : 31/03 - Thiviers
- Réunion d'info PAC - 02/04 - St Front La Rivière
- Groupe de travail lait faneur - 02/04
- Commission cantonale PLUi Isle Loue Auvézère - 14/04 - St Médard d'Excideuil
- Groupe de travail tomme du Périgord - 19/05

- Renouvellement des commissions territoriales de la CA 24 - 21/04 - Bertric + Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 02/06 - Thiviers
- Conseil d'administration CrDA PV - 03/06 - St Front La Rivière
- Formation renouvellement Certiphyto : 11/06 - Thiviers
- Formation renouvellement Certiphyto : 17/06 - Bertric
- Réunion d'info irrigants - 26/06 - Coulaures
- Réunion d'équipe Périgord Vert - 30/06 - Thiviers
- AG Pays Périgord Vert : 30/06 - Mareuil

UN NOUVEAU BUREAU

>>> RETOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUIN 2026

Suite à l'Assemblée Générale du 09 décembre 2025, le conseil d'administration du CrDA Périgord Vert composé de 45 membres s'est réuni le 03 juin dernier pour élire un nouveau Bureau :

Président	Sébastien LECHEVALIER
Secrétaire général	Tom FAYAT
Secrétaire général adjoint	Sébastien REYNIER
Trésorier	Marie-Pierre PRAGOUT
Vice-président secteur Thiviers	Jean-Louis CHAPEYROUX
Vice-président secteur Ribérac	Jean-Paul MORILLERE
Membre représentant Périgord-Limousin	Aymeric MOREL-CHEVILLET
Membre représentant Périgord-Nontronnais + représentant PNRPL	Jérémy NADAUD
Membre représentant Dronne et Belle	Ludovic JEAN
Membre représentant Périgord Ribéracois	Mickael MAGNE
Membre représentant Isle Loue Auvezère	Frédéric DUBREUIL
Membre représentant Pays PV	Philippe GARAT
Membre élu CA24	Rémy MAHU
Membre représentant PNRPL	Nicolas ROBERT
Membre	François SOULARD
Membre	Nicolas ROCHE

LA DYNAMIQUE DE GROUPE EN PV

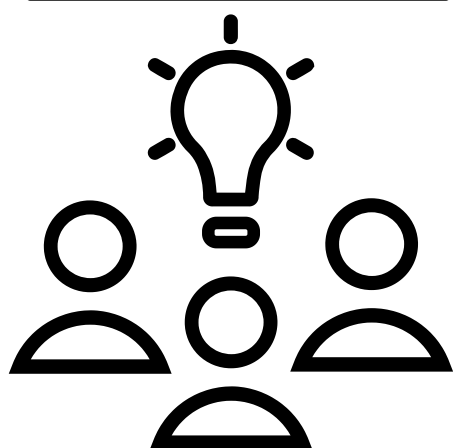
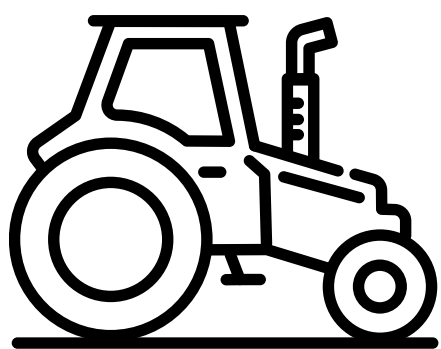
>>> SIX GROUPES DE TRAVAIL

Plusieurs collectifs d'agriculteurs travaillent sur différents sujets au sein du Périgord Vert, favorisant ainsi le partage d'expériences, la mutualisation et l'émergence de solutions adaptées aux réalités du terrain :

- Groupe des éleveurs bovin viande Périgord-Limousin
- Groupe dégâts de gibiers
- Groupe phyto
- Groupe sol
- Groupe soins alternatifs en élevage
- Groupe fromage du Périgord

Ces groupes de travail sont ouverts à tous les agriculteurs, où chaque idée compte pour faire avancer l'agriculture en Périgord-Vert.

N'hésitez pas à nous contacter, toutes les idées, suggestions et initiatives seront étudiées au 05.53.55.05.09.



HAUSSE DU GNR

>>> DISPOSITIF DE SOUTIEN OUVERT AUX AGRICULTEURS

Face à la hausse du coût du Gazole Non Routier, l'État a mis en place une mesure de soutien à destination des exploitants agricoles :

- Une première aide concerne le GNR agricole livré en **avril 2026**. Elle vise à prendre en charge le droit d'accise applicable au GNR agricole, soit **3,86 centimes par litre**. Le guichet est ouvert depuis le 5 mai 2026.
- Une seconde aide est prévue pour le GNR livré **de mai à août 2026**. Elle correspond à un remboursement de **15 centimes par litre**. Le guichet est ouvert depuis le 1er juin 2026.

Les demandes doivent être réalisées en ligne et accompagnées des justificatifs nécessaires : factures de GNR, déclaration sur l'honneur et RIB : plateforme Chorus Pro rubrique facturation remboursement de taxes.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

>>> UNE ÉVOLUTION À ANTICIPER

La facturation électronique arrive progressivement et concernera bientôt toutes les entreprises, y compris les exploitations agricoles. Cette réforme vise à simplifier les échanges entre les entreprises, à sécuriser les transactions et à moderniser la gestion administrative.

Concrètement, il ne s'agira plus simplement d'envoyer une facture par e-mail ou un PDF. Les factures devront transiter par des plateformes dédiées. Si cette évolution peut paraître technique, elle nécessitera quelques adaptations dans les habitudes et les outils utilisés au quotidien.

Il est préférable de s'y préparer dès maintenant. Anticiper cette transition permettra de mieux comprendre les nouvelles obligations, d'identifier les solutions adaptées à son exploitation et d'éviter les difficultés lors de sa mise en œuvre.

Pour accompagner les agriculteurs dans cette évolution, la Chambre d'agriculture de Dordogne organise **des formations en local le 24 septembre à Thiviers et le 8 octobre à Bertric**.

Au cours de cette demi-journée, les participants découvriront les principes de la facturation électronique, les impacts concrets sur leur activité, ainsi que les démarches à engager pour préparer sereinement leur exploitation.

Cette formation sera également l'occasion d'échanger avec un conseiller et de poser toutes vos questions.

Formation prise en charge par VIVEA pour les chefs d'exploitation éligibles. Pensez à vous inscrire !

ANTICIPER SA TRANSMISSION

>>> UNE ÉTAPE CLÉ POUR PRÉPARER L'AVENIR

Pour vous aider à préparer sereinement cette transition, une formation dédiée à la transmission d'exploitation agricole est proposée. Son objectif : permettre à chaque participant de construire un projet de transmission réaliste, sécurisé et adapté à sa situation.

La transmission ne s'improvise pas. Les questions sont nombreuses :

- Quand transmettre ? Comment évaluer son exploitation ?
- Quelles sont les démarches administratives, fiscales et juridiques à anticiper ?
- Comment trouver un repreneur ?
- Comment préserver la viabilité de l'exploitation tout en sécurisant son projet personnel ?

Au programme :

- Comprendre les enjeux de la transmission
- Faire le point sur ses droits retraites
- Réaliser un diagnostic de son exploitation
- Anticiper les aspects juridiques, fiscaux et sociaux
- Construire un plan d'action personnalisé
- Un temps d'échange entre professionnels
- Des experts à vos côtés (MSA, conseiller entreprise, bâtiments)



29 septembre, 20 octobre et 23 novembre 2026 en Périgord vert à Excideuil

RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

>>> UN OUTIL POUR FACILITER LA TRANSMISSION

Chaque année, de nombreux agriculteurs approchent de la retraite sans avoir identifié de successeur. Dans le même temps, de nombreux porteurs de projet cherchent une exploitation à reprendre pour s'installer. Le RDI permet de mettre en relation ces deux publics et de favoriser des transmissions réussies.

Vous envisagez de céder votre exploitation dans les années à venir ? Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un dispositif qui facilite la mise en relation entre agriculteurs à la recherche d'un repreneur et porteurs de projet souhaitant s'installer.

En inscrivant votre exploitation au RDI, vous bénéficiez d'une meilleure visibilité auprès des candidats à l'installation et d'un accompagnement pour préparer votre transmission. Cette démarche permet de présenter les atouts de votre exploitation et de trouver un repreneur dont le projet correspond à vos attentes.

N'hésitez pas à contacter Sandrine ROSSIGNOL, conseillère transmission pour obtenir des informations sur le Répertoire Départ Installation et bénéficier d'un accompagnement personnalisé : 06.81.87.02.73 - sandrine.rossignol@dordogne.chambagri.fr

>>> PENSEZ À VÉRIFIER VOTRE DATE DE VALIDITÉ

Tous les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent être titulaires d'un Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques (Certiphyto) pour pouvoir acheter et appliquer des produits phytosanitaires.

⚠ Le Certiphyto est valable 5 ans seulement. Il doit donc être régulièrement renouvelé afin de conserver le droit d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Attention aux dates de validité de votre Certiphyto :

- Certiphyto périmé jusqu'au 30 avril 2026 : vous bénéficiez d'une prorogation exceptionnelle d'un an.
- Certiphyto périmé à partir du 1er mai 2026 : votre certificat est considéré comme périmé et ne vous permet plus d'acheter ou d'utiliser des produits phytopharmaceutiques.

Une fois la date de fin de validité de votre certificat identifiée, deux situations se présentent :

1 - Votre Certiphyto est déjà périmé, vous devez renouveler votre certificat dans les plus brefs délais, soit :

- en passant un test de renouvellement ;
- en suivant une formation de renouvellement.

➡ Inscrivez-vous rapidement ! Tant que votre Certiphyto n'est pas renouvelé, vous ne pourrez ni acheter ni appliquer des produits phytosanitaires.

2 - Votre Certiphyto arrive à échéance dans moins de 6 mois, vous pouvez dès à présent engager votre renouvellement :

- par un test ;
- ou par une journée de formation « renouvellement ».

➡ Veillez à choisir une date de formation ou de test permettant de finaliser la démarche avant la date de fin de validité de votre certificat.

Des formations près de chez vous en Périgord Vert

Chaque mois, nous proposons des sessions de formation Certiphyto en Périgord Vert. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les prochaines dates :

Antenne de Thiviers : Véronique FATIN ☎ 05.53.55.05.09

Bureau de Ribérac : Sandrine NOEL ☎ 05.53.92.47.50

Nos sessions de renouvellement abordent notamment les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques d'utilisation :

- Les nouvelles règles de remplissage du pulvérisateur ;
- Le nouvel arrêté pollinisateur ;
- Les distances de sécurité vis-à-vis des riverains ;
- Les évolutions réglementaires en matière de produits phytopharmaceutiques ;
- Les bonnes pratiques pour la protection de l'utilisateur et de l'environnement.

Ne prenez pas le risque de vous retrouver sans Certiphyto valide : vérifiez dès aujourd'hui votre date d'échéance et anticipez votre renouvellement !

LE FIDA

>>> UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Chambre d'agriculture de la Dordogne et Initiative Périgord ont officiellement lancé, le 17 février 2026, un dispositif inédit en France : le Fonds Initiative de Développement Agricole (FIDA). Ce prêt à taux zéro, adossé à un prêt bancaire classique, a pour ambition de soutenir les agriculteurs dans leurs projets d'agrandissement, de diversification ou de modernisation, avec des montants allant de 5 000 € à 15 000 €.

Un dispositif pionnier pour les agriculteurs périgourdins

Inspiré du modèle du prêt d'honneur, le FIDA se distingue par sa simplicité et son accessibilité. Il est destiné aux agriculteurs à titre principal ou secondaire (sous conditions de revenus). Pour être éligible, le siège de l'exploitation doit être situé en Dordogne, et le projet doit intervenir après la fin de l'engagement DJA/DNJA, le remboursement du prêt IANA, ou 5 ans après le début d'activité (si aucune aide à l'installation n'a été perçue). L'âge limite pour en bénéficier est fixé à 55 ans. L'objectif est clair : éviter les chevauchements avec les aides à l'installation, les dispositifs minimis, et cibler les projets de développement plutôt que de création.

Quels projets sont concernés ?

Le FIDA finance les investissements liés à des changements de consistance sur l'exploitation. Parmi les critères retenus :

- Agrandissement de l'exploitation (ex. : augmentation de 10 % de la SAU).
- Diversification d'une activité existante (ex. : 25 % d'augmentation de la production).
- Création d'un atelier de transformation ou de diversification (ex. : vente directe, agrotourisme).
- Innovation : conversion AB, embauche d'un salarié ou développement d'une activité touristique non externalisée...

En revanche, les investissements éligibles aux prêts AGILOR ne sont pas concernés par ce dispositif.

Des modalités adaptées aux réalités du terrain

Le FIDA se caractérise par des modalités souples :

- Montant : entre 5 000 € et 15 000 €, avec un bonus de 1 000 € pour les projets d'investissement supérieurs à 100 000 € (sous réserve de la présentation d'une étude économique).
- Durée : de 3 à 5 ans, avec un différé de remboursement possible de 3 à 9 mois.
- Assurances obligatoires : ADI (selon une grille tarifaire basée sur le montant et l'âge), garantie BPI ou maison mère, cotisation Initiative Périgord (150 €).

Pour un agriculteur de 40 ans empruntant 15 000 € sur 5 ans, le coût total estimé (assurances et cotisations) s'élève à environ 400 €.

Une procédure simplifiée et rapide

Pour bénéficier du FIDA, les agriculteurs doivent fournir :

- Une synthèse qualitative du projet, mettant en avant le changement de consistance ;
- Une étude économique si investissements supérieurs à 100 000 €, avec bonus de 1 000 € possible sur prêt FIDA.

>>> UN COMITÉ D'AGRÈMENT POUR EXAMINER LES DOSSIERS

Les dossiers sont examinés par un comité d'agrément composé de représentants du Crédit Agricole, des Banques Populaire, Crédit Mutuel, Conseil Régional et Départemental, Initiative Périgord, Chambre d'agriculture de Dordogne, Groupama et de la CSDL (Caisse Sociale de Développement Local). La procédure comporte 10 minutes de présentation du projet par le candidat suivies de 15 minutes d'échanges avec le comité, puis une décision immédiate.

Un financement initial de 500 000 €

Pour cette phase expérimentale, Initiative Périgord a apporté un fonds initial de 500 000 €. Des discussions sont en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autres financeurs pour compléter ce dispositif et le pérenniser.

Les atouts du FIDA pour les agriculteurs

Ce nouveau dispositif présente plusieurs avantages majeurs :

- Effet levier sur les financements bancaires, facilitant l'accès aux prêts classiques.
- Partage du risque entre les acteurs locaux, ce qui rassure les banques.
- Flexibilité : possibilité de réduire les mensualités en cas de difficulté de production.
- Apport en fonds propres : le prêt est considéré comme tel, ce qui renforce la solidité financière de l'exploitation.
- Différé de remboursement jusqu'à 9 mois, pour une meilleure gestion de la trésorerie.

Un accompagnement technique de proximité

La Chambre d'agriculture de la Dordogne propose un soutien personnalisé pour accompagner le montage du dossier avec la validation de l'éligibilité du projet, une étude économique et la rédaction de la synthèse qualitative.

A noter : 2 exploitations ont déjà bénéficié du dispositif FIDA en Périgord Vert (Saint Paul La Roche, Nantheuil), une troisième est à l'ordre du jour du comité de juillet !



Retrouvez toute
l'**actualité agricole**
de **Dordogne**
sur **votre mobile**



Infos ciblées par productions
et secteurs géographiques



Alertes instantanées



Agenda local agricole

Téléchargez l'application officielle



FORMATION ÉTHOLOGIE

>>> APPRENDRE À OBSERVER SES ANIMAUX

Un animal qui modifie sa façon de manger, qui rumine moins, qui se déplace différemment ou qui s'isole du troupeau envoie souvent des signaux bien avant l'apparition d'un problème sanitaire ou d'une baisse de production.

Savoir observer ses comportements permet d'agir précocement, d'améliorer le bien-être des animaux et de préserver les performances technico-économiques de l'exploitation.

Cette journée de formation, animée par Pauline Woehrlé, ingénieure-conseil agronome, propose aux éleveurs d'acquérir une véritable méthode d'observation du troupeau afin de mieux comprendre les liens entre comportement, santé, alimentation et rentabilité.

Au cours de la matinée, les participants découvriront les principaux comportements de référence : alimentation, abreuvement, rumination, temps de couchage, locomotion ou encore relations sociales au sein du troupeau. Ces comportements constituent des indicateurs précieux pour évaluer le fonctionnement du rumen, détecter un déséquilibre alimentaire ou identifier les premiers signes d'un problème sanitaire.

La formation abordera également les comportements d'alerte : modifications de posture, boiteries, perturbations du comportement alimentaire, signes de douleur ou de stress. Les participants apprendront à relier ces observations aux causes possibles, qu'elles soient liées au logement, à l'alimentation, à l'abreuvement, à la conduite du troupeau ou aux interactions homme-animal.

Une partie de l'après-midi sera consacrée au croisement entre les observations de terrain et les données chiffrées de l'élevage (TB, TP, cellules, données provenant des capteurs ou des robots de traite) pour identifier les leviers d'amélioration de la marge sur coût alimentaire, de l'efficacité alimentaire et de l'organisation du travail.

Une large place sera laissée à la pratique. À partir d'observations réalisées sur le terrain ou de vidéos, les stagiaires utiliseront des grilles d'observation simples et directement mobilisables sur leur exploitation. Ils confronteront ensuite leurs observations afin de construire, en petits groupes, un plan d'action hiérarchisé permettant d'améliorer à la fois les performances du troupeau, la santé des animaux et le temps de travail.

Quelques minutes d'observation quotidienne suffisent souvent à détecter des anomalies avant qu'elles n'aient des conséquences importantes. Cette formation apportera aux éleveurs des outils concrets pour développer leur capacité d'observation, prendre des décisions plus rapidement et renforcer les performances économiques de leur élevage tout en améliorant le bien-être de leurs animaux.

HERBIVOR



PAULINE WOEHRLÉ EST À LA TÊTE
DE L'ENTREPRISE HERBIVOR

FORMATION ÉTHOLOGIE

➤➤➤ INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : jeudi 10 septembre 2026
- **Lieu** : Thiviers
- **Formatrice** : Pauline Woehrlé, ingénieure-conseil agronome
- **Public** : éleveurs de ruminants, salariés agricoles, porteurs de projet souhaitant développer ses compétences en observation du comportement animal.
- **Tarif** : 30€ pour les agriculteurs (autre public prendre contact avec la responsable de stage).
- **Responsable de stage** : Laurence Vigier, 0681448913
laurence.vigier@dordogne.chambagri.fr

Pour info, cette formation n'est pas née d'une initiative théorique : elle répond à une demande formulée par des éleveurs du territoire. Déjà animée avec succès dans plusieurs départements par Pauline Woehrlé, elle est régulièrement saluée pour son approche concrète, ses nombreux exemples de terrain et les bénéfices qu'elle apporte dans la conduite quotidienne des troupeaux.

CAMPAGNE PAC 2026

En 2026, troisième année de mise en place de réforme 2023-2027, 4120 déclarations de surfaces (avec aides à la clé) ont été déposées dans le département (4133 en 2025 soit 0.3 % en moins).

La Chambre d'agriculture a réalisé 1681 dossiers ce qui représente 40,80% du nombre des demandes du département. L'antenne du Périgord Vert a réalisé 680 télé-déclarations (soit 40,45% des dossiers réalisés par la CA24), en progression par rapport à 2025.

La campagne de déclaration 2026 peut être qualifiée de campagne normale, sans difficulté particulière avec les outils informatiques. Réglementairement l'année 2026, n'a pas vu de modifications particulières.

Depuis fin juin, des demandes de Photos GéoLocalisées sont en cours avec deux objectifs :

- Vérifier la nature de cultures, pour des parcelles où les cycles végétatifs ne paraissent pas en cohérence avec les données de références (ASP)
- Augmenter les références des cycles végétatifs notamment pour les parcelles en légumineuses.

Depuis le 17 juillet, la première vague d'alerte du système de suivi des surfaces en Temps Réel (3STR) est en cours.

Ce dispositif de contrôle vérifie les couverts et les activités déclarés à la PAC à partir d'images satellites, analysées par des algorithmes d'intelligence artificielle puis complétées par une expertise humaine.

Les modifications d'assolements sont faisables, celles-ci entrent dans les droits à l'erreur.

Dans le cas où, vous n'êtes pas d'accord avec la proposition de l'ASP, vous devez argumenter votre réponse par des éléments techniques datés.

L'ACTUALITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

>>> SUR TOITURE : LA FIN D'UNE HISTOIRE

Des changements très importants sur les modalités de vente de l'électricité photovoltaïque sont décidés ; ils sont opérationnels pour les demandes de raccordement postérieures au 5 juin 2026. Ainsi, EDF Obligation d'Achat achète maintenant la production des installations d'une puissance comprise entre 9 kWc et 100 kWc (capteur d'environ 500 m² de surface) au prix de 0,011 € / kWh. (1,1 c€ !). Ce tarif est appliqué pour la formule « vente totale » et aussi pour la formule « vente du surplus ». Voir tableau 1.

Dans ces conditions, il en est fini des constructions de bâtiments agricoles avec capteur photovoltaïque de 100 kWc qui depuis 2009 s'étaient imposés comme un standard.

Tableau 1 : tarif de vente de l'électricité (en cts €) pour le 3^{ème} trimestre 2026

Puissance de l'installation	Vente totale	Autoconsommation et vente du surplus
0 – 9 <u>kWc</u>	Pas de soutien	1,10
9 – 36 <u>kWc</u>	1,10	1,10
36 – 100 <u>kWc</u>	1,10	1,10

Que reste-il comme possibilité ?

Les grands bâtiments (1 500 à 2 800 m²) : un Appel d'Offre Simplifié (AOS) existe pour un capteur photovoltaïque entre 100 kWc et 500 kWc. Afin de l'obtenir, il faut être lauréat auprès de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Pour candidater à cet appel d'offre, les porteurs de projet doivent remplir plusieurs conditions (caution de 10 000 €, critères de résilience industriel, avoir un agrégateur, etc..) et estimer l'investissement (CAPEX) et les charges de fonctionnement (OPEX) afin de proposer un prix de rachat. Etant donné que la CRE a défini une puissance maximale de projets recevables par période d'appel à projet, ces critères de sélection permettront de classer les projets et seuls les plus compétitifs seront retenus.

L'autoconsommation, une alternative dans certains cas...

L'autoconsommation consiste à consommer la production d'électricité issue de son installation solaire en substitution des consommations issues du réseau.

La rentabilité du projet est dépendante de votre contrat de fourniture et du prix d'achat du kWh réseau, du prix de vente ou de la valorisation du kWh non consommé (surplus), et du niveau de « phasage » de la production photovoltaïque avec la consommation de la ferme.

Au vu du contexte volatil du prix de l'électricité sur les marchés, les projets d'autoconsommation présentent un intérêt pour limiter sa dépendance au réseau électrique.

Pour construire son projet d'autoconsommation, plusieurs questions se posent :

Quelles sont mes périodes de consommation ?

Les fermes les plus favorables à l'autoconsommation sont celles qui ont une consommation électrique pendant la belle saison (2/3 de la production photovoltaïque se fait au printemps – été) ; et aussi en journée et régulière. Exemples : élevage laitier avec robot, chambre froide, atelier de transformation...

L'ACTUALITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Quelle est ma courbe de consommation ?

Il faut connaître la consommation de la ferme à un petit pas de temps pour évaluer combien de kWh peuvent être autoconsommés.

Quel est le coût du kWh économisé ?

C'est le coût indiqué sur la facture d'électricité. Si vous êtes au tarif réglementé, il est relativement stable. Si vous êtes en offre de marché, il faut regarder quels sont les paramètres qui font varier le coût du kWh (saisonnalité, indexation marché, durée du contrat,...)

Vais-je avoir des surcoûts pour installer les panneaux ?

La mise en place sur une toiture existante peut engendrer des coûts de renforcement de charpente ou de désamiantage. L'installation d'une centrale au sol ou d'un tracker peut être une alternative à ces surcoûts.

Quelle est ma puissance de raccordement ?

La puissance de raccordement de votre site sera la limite de puissance d'injection de votre surplus dans le réseau public, et si cette dernière est dépassée, alors des travaux de renforcement seront à prévoir et à financer.

Une fois ces réponses trouvées, il est possible de mettre en place un dimensionnement ainsi qu'un plan de financement de l'installation et d'estimer le retour sur investissement.

Si tous ces éléments ne sont pas étudiés précisément, cela peut conduire à une mauvaise estimation de la rentabilité du projet.

La Chambre d'agriculture a mis en place une prestation pour aider les agriculteurs à dimensionner leur projet.

Contacts :

Xavier GRIZEAU, xavier.grizeau@dordogne.chambagri.fr, 05 53 45 47 59

Benjamin SERENA, benjamin.serena@dordogne.chambagri.fr, 05 53 35 88 37

>>> UN CONTEXTE GÉNÉRAL AVEC UN PARADOXE

Le soutien public au photovoltaïque sur toiture vient donc de disparaître. L'activité va probablement connaître un arrêt, comme ce fut déjà le cas pendant le moratoire de 2011. D'autant que le réseau électrique demande une adaptation pour recevoir la production locale. La Dordogne est assez mal lotie sur ce point, avec une partie Nord du département dont le réseau électrique est actuellement saturé.

Et pourtant, l'ambition des pouvoirs publics pour le développement du solaire est très forte, avec notamment un doublement des installations sur toiture ! (voir tableau n°2)... Quel paradoxe !

Carte n°1 (source Enedis)

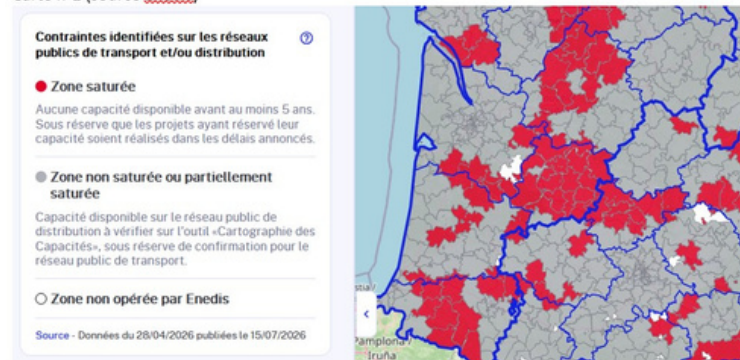


Tableau n°2 : Perspectives de développement du photovoltaïque pour la Nouvelle Aquitaine (source Programmation Pluriannuelle de l'Energie 3)

Puissance (MWc)	Raccordés 2024	Prospective 2035
Centrales au sol	2 758	7 000
Toitures	2 478	4 000
Ombrières, serres, flottants	211	1 000
Agrivoltaïsme	0	3 000
Total	5 447	15 000

APPEL DE COTISATION

Année 2026



>>> LES 10 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À VOTRE CRDA

- Recevoir des invitations privilégiées aux événements locaux •
- Échanger entre professionnels agricoles et non agricoles
- Partager l'innovation
- Bénéficier d'un réseau
- Profiter de réunions techniques, de démonstrations et de formations adaptées aux besoins locaux
- Être accompagné dans ses projets
- Être associé à des projets de développement local
- Développer la concertation active entre agriculteurs et instances territoriales
- Accéder à l'information agricole de votre territoire via un bulletin d'informations trimestriel
- Être soutenu et accompagné dans le cadre de GIEE

**MONTANT DE
LA COTISATION**

15 €



CrDA
Périgord Vert

Agissons pour
l'agriculture en
Périgord Vert

Bulletin d'adhésion CrDA Périgord Vert 2026

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Raison sociale : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Tél. mobile : _____

E-mail : _____ @ _____

**Règlement par chèque de 15 € à l'ordre du CrDA Périgord Vert ou
par virement bancaire**

IBAN FR76 1240 6000 1700 1681 2860 479 - BIC AGRIFRPP824

Des remarques, des attentes à nous faire part ? _____

*Coupon À RETOURNER complété avec le règlement à
CrDA Périgord Vert - Maison des Services - 1, espace Pierre Beylot - 24800 THIVIERS*

AGENDA

2ième semestre 2026

>>> LES FORMATIONS

Renouvellement Certiphyto :

- Mercredi 2 septembre - Bertric-Burée
- Jeudi 17 septembre - Thiviers
- Mardi 29 septembre - Thiviers
- Jeudi 15 octobre - Thiviers
- Jeudi 12 novembre - Thiviers
- Jeudi 10 décembre - Thiviers



Formation transmission (3 jours)

- 29/09, 20/10, 23/11 - Excideuil (salle de la mairie)

Formation éthologie

- Jeudi 10 septembre - Thiviers



>>> COMICE AGRICOLE

Comice agricole de Montagrier

- Samedi 29 août - Celles

Comice agricole du Pays Thibérien

- Samedi 12 septembre - Saint Romain et Saint Clément

Comice agricole de Lanouaille

- Dimanche 18 octobre - Lanouaille

**CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LES CONSEILLERS
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ANTENNE DU PÉRIGORD VERT
AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :**

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*